

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	6 382 011		6 382 011	100,00	6 101 730	100,00	280 281	4,59
Chiffres d'Affaires Nets	6 382 011		6 382 011	100,00	6 101 730	100,00	280 281	4,59
Production stockée			3 775 830	59,16	2 817 991	46,18	957 839	33,99
Production immobilisée			196 292	3,06	1 601 314	26,24	-1 405 022	-87,75
Subventions d'exploitation			132 550	2,08	273 844	4,49	-141 294	-51,59
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			4 098	0,06	11 867	0,19	-7 769	-65,48
Autres produits			56 444	0,89	12 757	0,21	43 687	358,13
Total des produits d'exploitation (I)			10 549 224	165,30	10 819 502	177,32	-270 278	-2,49
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 753 218	43,14	961	0,02	2 752 257	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			4 559 650	71,46	6 330 672	103,76	-1 771 222	-37,87
Impôts, taxes et versements assimilés			33 134	0,52	66 053	1,08	-32 919	-49,83
Salaires et traitements			2 024 861	31,73	1 428 610	23,41	596 251	41,74
Charges sociales			805 295	12,62	585 135	9,59	220 160	37,83
Dotations aux amortissements sur immobilisations			979 882	15,36	443 304	7,27	536 578	121,04
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			150 000	2,36			150 000	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges			155 799	2,44			155 799	N/S
Autres charges			216 341	3,39	6 344	0,10	209 997	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			11 878 180	182,96	8 861 280	145,23	2 816 900	31,79
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 128 956	-17,58	1 958 223	32,09	-3 087 179	-157,84
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			332 928	5,22	27 324	0,45	305 604	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges			107 994	1,69	4 059	0,07	103 935	N/S
Différences positives de change			196 999	3,06	1 107	0,02	195 892	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			637 921	10,00	32 490	0,53	605 431	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions			226 614	3,56	686 105	11,24	-459 491	-68,96
Intérêts et charges assimilés			4	0,00	7 137	0,12	-7 133	-99,93
Différences négatives de change			4 513	0,07	15 888	0,26	-11 375	-71,58
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			231 131	3,62	709 129	11,62	-477 998	-87,40
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			406 789	6,37	-676 639	-11,09	1 083 428	180,12
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-722 167	-11,31	1 281 584	21,00	-2 003 761	-186,34

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	219 733	3,44	125 486	2,06	94 247	75,11
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	219 733	3,44	125 486	2,06	94 247	75,11
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26 012	0,44			26 012	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	36 825	0,58	51 786	0,86	-14 960	-28,88
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	64 838	1,02	51 786	0,86	13 052	20,20
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	154 895	2,43	73 700	1,21	81 195	110,17
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-183 030	-2,96	-75 732	-1,23	-107 298	-141,67
Total des Produits (I+III+V+VII)	11 406 878	179,73	10 977 479	179,91	429 399	3,91
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 791 119	184,76	9 548 463	156,46	2 244 656	23,51
RÉSULTAT NET	-384 241	-6,03	1 431 016	23,46	-1 815 257	-128,84
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

HYDROGENE DE FRANCE
Société anonyme au capital de 2.866.290,80 euros
Siège social : 20 rue Jean Jaurès – 33310 Lormont
789 595 956 RCS Bordeaux
(ci-après la « **Société** »)

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 15 JUNI 2023**

(...)

DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

*Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux
Administrateurs*

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration comportant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

Approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'administration quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice écoulé.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

DEUXIEME RESOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration comportant le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidé de l'exercice clos le 31 décembre 2022,

Approuve les comptes consolidés, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

TROISIEME RESOLUTION

Approbation des dépenses et charges visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport de gestion du Conseil d'administration, statuant en application des dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts,

Constate l'existence de dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du Code général des impôts au cours de l'exercice 2022 ;

Approuve le montant des dépenses et charges non déductibles de l'impôt sur les sociétés visées au 4 de l'article 39 du Code, à savoir la somme de 6.424,44 euros.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

QUATRIEME RESOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires,

Approuve la proposition du Conseil d'administration et décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à (384.241,31) euros en totalité en autres réserves.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'aucun dividende n'a été versé au cours des trois derniers exercices.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

(...)

ONZIEME RESOLUTION

Décision à prendre sur la nomination de Madame Marie-Laure Mazaud en qualité de nouvel administrateur de la Société

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

Décide de nommer en qualité de nouvel administrateur de la Société :

- Madame Marie-Laure Mazaud, née le 8 décembre 1967 à Tours (37) de nationalité française, demeurant 1 place Victor Hugo, 75116 Paris,

pour une durée de six (6) années venant à expiration à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028 et tenue au cours de l'année 2029.

Madame Marie-Laure Mazaud a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait le mandat d'administrateur qui vient de lui être conféré et déclaré ne pas exercer en France, dans d'autres sociétés, de mandat susceptible de lui interdire l'acceptation desdites fonctions.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

(...)

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale décide de conférer tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte, aux fins d'effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par la législation en vigueur.

(...)

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix exprimées par les actionnaires présents, représentés, ou ayant voté par correspondance.

* *
*

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL SIGNE DE MANIERE ELECTRONIQUE, CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DES ARTICLES 1366 ET SUIVANTS DU CODE CIVIL, PAR L'INTERMEDIAIRE DU PRESTATAIRE DE SERVICES WWW.DOCUSIGN.COM.

DocuSigned by:

53B554D6EF60485...

Le Président Directeur Général
Monsieur Damien Havard

HYDROGENE DE FRANCE

Société anonyme

20 rue Jean Jaurès

33310 Lormont

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

BSF AUDIT SAS

35, rue Jean Descas

33032 Bordeaux Cedex

S.A.S au capital de 300 000 €

533 372 603 RCS Bordeaux

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Bordeaux

Deloitte & Associés

6, place de la Pyramide

92908 Paris-La Défense Cedex

S.A.S. au capital de 2 188 160 €

572 028 041 RCS Nanterre

Société de Commissariat aux Comptes inscrite à la
Compagnie Régionale de Versailles et du Centre

HYDROGENE DE FRANCE

Société anonyme

20 rue Jean Jaurès

33310 Lormont

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de la société HYDROGENE DE FRANCE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société HYDROGENE DE FRANCE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, la nature des services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont afférents à nos travaux requis dans le cadre des résolutions extraordinaires de l'Assemblée Générale du 15 juin 2022.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comptabilisation du chiffre d'affaires

Risque identifié :

Comme indiqué dans les notes « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et « Ventilation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes sociaux, le chiffre d'affaires est évalué par la société à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Le chiffre d'affaires de la société comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente. La société comptabilise son chiffre d'affaires à la date la réalisation du service.

La part importante de jugement nécessaire à la comptabilisation (pour l'estimation des coûts à terminaison) du chiffre d'affaires associé à chaque projet à long terme en cours à la date de clôture des comptes nous conduit à nous assurer de la fiabilité des processus budgétaires mis en place par la direction ainsi que de l'estimation de l'avancement, et à considérer la comptabilisation des contrats à long terme comme un point clé de notre audit.

Réponse au risque identifié :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- évaluer la conception des contrôles pertinents du processus de comptabilisation des contrats à l'avancement et réaliser un test de cheminement ;
- sélectionner des contrats à tester par échantillonnage, rapprocher les données comptables avec les suivis budgétaires, corroborer le degré d'avancement retenu pour sa comptabilisation en examinant notamment la documentation technique, les contrats, les analyses des coûts et les revues budgétaires ;
- tester la réalité des coûts réellement engagés au cours de la période pour les projets sélectionnés par échantillon statistique à partir du détail des coûts.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes « Reconnaissance du chiffre d'affaires » et « Ventilation du chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes sociaux.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destiné à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué

n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société HYDROGENE DE FRANCE par l'assemblée générale du 30 juin 2017 pour Deloitte & Associés et par celle du 30 avril 2022 pour BSF AUDIT SAS.

Au 31 décembre 2022, Deloitte & Associés était dans la 6ème année de sa mission sans interruption et BSF AUDIT SAS dans la 2nde année, dont respectivement 2 et 2 années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de

cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Bordeaux, le 25 avril 2023

Les commissaires aux comptes

BSF AUDIT SAS

Deloitte & Associés



Daniel RODRIGUES

Daniel RODRIGUES

Mathieu PERROMAT

COMPTES ANNUELS

BILAN

COMPTE DE RESULTAT

ANNEXE

HYDROGENE DE FRANCE

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 30/03/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	4 186 631	1 374 356	2 812 276	0,32	2 118 710	1,81
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	21 798	21 298	500	0,00	1 436	0,00
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	84 547		84 547	0,07	693 703	0,59
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	2 009 200		2 009 200	1,85		
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	148 491	62 451	86 041	0,07	26 620	0,02
Immobilisations en cours	1 452 603		1 452 603	1,20	210 442	0,19
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 579 228		1 579 228	1,30	41 505	0,04
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	885 213	24 042	861 170	0,71	268 208	0,23
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 151 797		4 151 797	3,42	4 035 563	3,46
TOTAL (I)	14 519 709	1 482 146	13 037 562	10,73	7 396 206	6,32
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens	6 519 670		6 519 670	5,37	2 617 991	2,41
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	7 411 224	150 000	7 261 224	5,98	9 188 498	7,85
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					16 407	0,01
. Personnel	40 933		40 933	0,03	54 295	0,05
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	183 610		183 610	0,15	81 863	0,07
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	644 115		644 115	0,53	607 886	0,52
. Autres	7 078 239		7 078 239	5,83	1 640 361	1,57
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	73 000 000		73 000 000	60,10	83 000 000	70,94
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	13 538 930		13 538 930	11,15	11 956 210	10,32
Charges constatées d'avance	51 486		51 486	0,05	38 248	0,03
TOTAL (II)	108 478 608	150 000	108 328 608	89,18	109 601 759	93,68
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)	101 624		101 624	0,08		
TOTAL ACTIF (0 à V)	123 099 940	1 632 146	121 467 794	100,00	116 997 965	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 818 291)	2 818 291	2,32	2 742 291	2,34
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	106 595 533	87,76	106 291 533	90,95
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	271 706	0,22	200 155	0,17
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 521 112	1,25	161 647	0,14
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-384 241	-0,31	1 431 018	1,22
Subventions d'investissement	314 519	0,26	518 199	0,44
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	111 137 318	91,50	111 345 240	95,17
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	101 624	0,08		
Provisions pour charges	155 799	0,13		
TOTAL (III)	257 423	0,21		
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires			60	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	113 750	0,09	117 768	0,10
. Associés	9 567	0,01	10 492	0,01
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 452 545	2,94	1 107 818	0,95
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	140 565	0,12	74 538	0,06
. Organismes sociaux	185 608	0,15	126 739	0,11
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	32 456	0,03	31 669	0,03
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	21 472	0,02	45 905	0,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	507 000	0,42	1 410 324	1,21
Autres dettes	936 126	0,77	454 460	0,39
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	4 627 550	3,91	2 272 549	1,94
TOTAL (IV)	10 028 862	8,25	5 852 724	4,93
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	46 190	0,04		
TOTAL PASSIF (I à V)	121 467 794	100,00	116 997 965	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services	6 382 011		6 382 011	100,00	6 101 730	100,00	280 281	4,59
Chiffres d'Affaires Nets	6 382 011		6 382 011	100,00	6 101 730	100,00	280 281	4,59
Production stockée			3 775 830	59,16	2 817 991	46,18	957 839	33,99
Production immobilisée			196 292	3,08	1 601 314	26,24	-1 405 022	-87,75
Subventions d'exploitation			132 550	2,08	273 844	4,49	-141 294	-51,59
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges			4 098	0,06	11 867	0,19	-7 769	-65,48
Autres produits			56 444	0,92	12 757	0,21	43 687	358,13
Total des produits d'exploitation (I)			10 549 224	165,30	10 819 502	177,32	-270 278	-2,49
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 753 218	43,14	961	0,02	2 752 257	N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			4 559 650	71,46	6 330 672	103,76	-1 771 222	-37,87
Impôts, taxes et versements assimilés			33 134	0,52	66 053	1,08	-32 919	-99,83
Salaires et traitements			2 024 861	31,73	1 428 610	23,41	596 251	41,74
Charges sociales			805 295	12,62	585 135	9,59	220 160	37,83
Dotations aux amortissements sur immobilisations			979 882	15,36	443 304	7,27	536 578	121,04
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant			150 000	2,36			150 000	N/S
Dotations aux provisions pour risques et charges			155 799	2,44			155 799	N/S
Autres charges			216 341	3,39	6 344	0,10	209 997	N/S
Total des charges d'exploitation (II)			11 878 180	182,96	8 861 280	145,23	2 816 900	31,79
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-1 128 956	-17,58	1 958 223	32,09	-3 087 179	-157,84
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés			332 928	5,22	27 324	0,45	305 604	N/S
Reprises sur provisions et transferts de charges			107 994	1,69	4 059	0,07	103 935	N/S
Différences positives de change			196 999	3,06	1 107	0,02	195 892	N/S
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)			637 921	10,00	32 490	0,53	605 431	N/S
Dotations financières aux amortissements et provisions			226 614	3,56	686 105	11,24	-459 491	-98,96
Intérêts et charges assimilés			4	0,00	7 137	0,12	-7 133	-99,93
Différences négatives de change			4 513	0,07	15 888	0,26	-11 375	-71,58
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)			231 131	3,62	709 129	11,62	-477 998	-97,40
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)			406 789	6,37	-676 639	-11,08	1 083 428	180,12
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-722 167	-11,31	1 281 584	21,00	-2 003 761	-186,34

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)		Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital	219 733	3,44	125 486	2,06	94 247	75,11
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total des produits exceptionnels (VII)	219 733	3,44	125 486	2,06	94 247	75,11
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	26 012	0,44			26 012	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	36 825	0,58	51 786	0,86	-14 960	-28,88
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	64 838	1,02	51 786	0,86	13 052	20,20
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	154 895	2,43	73 700	1,21	81 195	110,17
Participation des salariés (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	-183 030	-2,96	-75 732	-1,23	-107 298	-141,67
Total des Produits (I+III+V+VII)	11 406 878	179,73	10 977 479	179,91	429 399	3,91
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	11 791 119	184,76	9 548 463	156,46	2 244 656	23,51
RÉSULTAT NET	-384 241	-6,01	1 431 016	23,46	-1 815 257	-126,84
	<i>Perte</i>		<i>Bénéfice</i>			
Dont Crédit-bail mobilier						
Dont Crédit-bail immobilier						

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 121.467.794 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 384.241,31 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 06/04/2023 par le Conseil d'Administration.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- [Accueil d'un investisseur majoritaire dans le projet RSB](#)

Le groupe Rubis est entré au capital de la société projet RSB à hauteur de 51% le 15 février 2022, ce qui marque la perte du contrôle de la filiale. Renewstable® Barbados constitue plus grand projet de production d'électricité et de stockage par hydrogène dans les Caraïbes.

- [Investissement à Trinité-et-Tobago](#)

HDF a pris une participation majoritaire à hauteur de 70% dans la société NewGen à Trinité-et-Tobago. Le projet porte sur le développement et la construction d'une installation de production d'hydrogène à destination d'industries locales. Les titres ont été acquis pour un montant de 400 KUSD, auxquels s'ajoutent des compléments de prix potentiels en fonction de la réalisation de certaines étapes du projet, pour un montant total de 3,900 KUSD.

- [Centrale CEOG](#)

Le projet est entré en phase de construction au 1er semestre 2022.

Au cours du second semestre 2022, des contestations en provenance de quelques représentants des populations locales ont généré des blocages sur site, qui ont eu pour conséquence des retards et une suspension du chantier.

Une reprise très progressive a eu lieu début 2023, grâce au soutien de l'Etat et des collectivités, favorables au projet. Malgré ces soutiens, le chantier est aujourd'hui à nouveau arrêté du fait de la poursuite des manifestations anti-projet. Les discussions sont en cours avec les différentes parties prenantes afin de mettre en place un dispositif de sécurité adapté et de prendre en compte les conséquences financières sur le coût global du projet, avant de relancer la phase de construction de la centrale.

A ce stade, nous estimons que ces événements génèrent un décalage de calendrier qui pourrait s'aggraver dans le cas où les prestataires sélectionnés par CEOG se désengageraient du projet.

Les en-cours du Groupe envers CEOG restent aujourd'hui limités. En conséquence, nous estimons que ces événements n'ont pas d'impact financier significatif pour le Groupe.

- [Afrique du Sud](#)

HDF s'est vu attribuer par Eskom la location de 1782 hectares de terrain pour développer plusieurs centrales électriques à hydrogène vert dans la province de Mpumalanga.

- [Implantations commerciales](#)

Le Groupe a créé au cours de l'exercice 2022 de nouvelles implantations commerciales, avec notamment la constitution des filiales commerciales HDF Caribbean, HDF Indonesia, HDF Philippines, HDF Fidji, et HDF Trinidad.

- [Sociétés projet](#)

Outre l'acquisition de Newgen, une société nouvelle a été créée en 2022 : Swakopmund (Namibie).

- [Partenariats stratégiques](#)

Signature de nombreux partenariats dans le cadre du développement et du financement de projets :

- Saigon Asset Management : développement de centrales électriques Renewable® au Vietnam
- Ministère de l'énergie indonésien : développement de centrales électriques Renewable® avec le Centre d'étude et d'essai pour l'électricité, les énergies nouvelles et renouvelables et les économies d'énergie
- Banque Européenne d'Investissement : développement de la première centrale électrique à hydrogène de Namibie
- Ministère de l'Energie et du développement minéral de l'Ouganda : développement de la première centrale électrique à hydrogène vert
- DFC (US International Development Finance Corporation) : assistance technique pour le développement de centrales électriques à hydrogène vert en Indonésie

- [Usine de Blanquefort](#)

HDF a acquis en novembre 2022 le terrain de Blanquefort en vue de la construction de son usine d'assemblage de piles à combustible pour 2.009 K€. L'aménagement est prévu au cours du premier semestre 2024.

- [PIEEC](#)

Le 24 octobre 2022, le Gouvernement Français a prénotifié le dossier HDF auprès de la Commission Européenne dans le cadre des projets PIEEC – Projet Important d'Intérêt Européen Commun. La décision de la Commission est attendue dans le courant de l'exercice 2023.

- [Guerre en Ukraine](#)

La guerre en Ukraine et ses conséquences avec la Russie n'ont pas d'impact sur les activités de la société HDF et de ses filiales.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 24 janvier 2023, la Société a augmenté les ressources allouées à la mise en œuvre du contrat de liquidité à hauteur de 250.000 €.

Lors de sa réunion du 23 février 2023, le Conseil d'Administration a constaté l'exercice de 48.000 BSPCE, donnant lieu à une augmentation de capital de 48.000 € en nominal et 240.000 € au total.

Le 24 février 2023, la Société a posé officiellement la première pierre de sa future usine de piles à combustibles de forte puissance.

A cette occasion, elle a signé avec Terega Solutions et Hype un protocole d'accord afin de coopérer au développement de la mobilité hydrogène dans la métropole de Bordeaux.

HDF et ZETDC (Zimbabwe Electricity Transmission and Distribution Company) ont également signé le 23 mars 2023 un protocole d'accord visant au développement de la première centrale électrique à hydrogène vert du Zimbabwe.

Le 28 mars 2023, HDF annonce avoir signé avec PT Tripata Engineering, l'un des principaux fournisseurs indonésiens de solutions d'ingénierie dans le secteur de l'énergie et de la pétrochimie, un protocole d'accord afin de coopérer au développement d'infrastructures Hypower (hydrogène-électricité) et de contribuer à la décarbonisation de l'industrie chimique en Indonésie.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principe de continuité d'exploitation :

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue compte tenu notamment de la situation de trésorerie, qui s'élevait au 31 décembre 2022 à 86,539 K€.

Sur la base de ces éléments, la direction a estimé que les besoins de trésorerie du Groupe seraient couverts pour les 12 prochains mois.

Principes et conventions générales :

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général du règlement n° 2016-07 adopté le 4 novembre 2016 par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principales estimations comptables :

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur :

- l'évaluation des frais de développement du programme "projets innovants" activés à hauteur de 86 K€ au 31/12/2022 en immobilisations en-cours et 2,812 K€ en frais de recherche et développement au regard des avantages économiques futurs attendus et du respect des critères d'activation. Ce programme fait également l'objet d'un subventionnement à hauteur de 699 k€.
- Le projet étant partiellement abouti à la fin de l'exercice, une partie a été mise en service, classée en frais de recherche & développement et amortie sur 3 ans (cf. notes sur le bilan actif), et le reste est toujours inscrit en Immobilisations en cours.

Ce projet a reçu une subvention de la part du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

La subvention est inscrite en Subvention d'Investissement pour la quote-part représentative des dépenses de R&D immobilisée, et pour le reste en Subvention d'exploitation.

Le montant des frais de personnel engagés par la Société pour le développement de ce projet en 2022 est inscrit en Production Immobilisée pour 96 K€.

L'avantage technique procuré par ce développement permet d'envisager des perspectives de profitabilités à moyenne échéance.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

Méthodes et règles d'évaluation

Chiffre d'affaires

Les produits sont reconnus en fonction de l'avancement sur la durée du contrat.

Conversion des éléments en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture. Compte tenu de sa faible exposition, la société n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change.

Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, le cas échéant, directement sur le montant de la prime d'émission.

Recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement satisfaits :

1. Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
2. Intention de la Société d'achever le projet,
3. Capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
4. Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
5. Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
6. Evaluation fiable des dépenses de développement

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits, le cas échéant, dans les comptes annuels sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée.

Les travaux de recherche et développement réalisés en interne par HDF Energy font l'objet d'une activation à la date de clôture, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus étant remplis (cf ci-avant).

Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et brevets. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Les principales durées d'amortissement retenues sont indiquées dans la note sur les actifs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif.

Les principales durées d'amortissement retenues sont indiquées dans la note sur les actifs.

Aucun intérêt d'emprunt n'a fait l'objet d'activation, l'endettement de la société n'étant pas directement rattachable à des actifs de manière distincte.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges de l'exercice. Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur d'utilité de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Pertes de valeur des actifs immobilisés

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires sont présentés en emprunts et dettes financières. Ces postes sont exclusivement libellés en euros.

Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts, en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil d'activité, sur le chiffre d'affaires issu de ces développements. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentées en autres fonds propres.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de cette actualisation est significatif. Aucun risque significatif nécessitant provisionnement n'a été identifié par la Direction jusqu'à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions constituées correspondent à la provision pour risque de change, et à la provision pour charges sociales à venir sur les attributions d'actions gratuites.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société.

Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires ainsi que de concours bancaires courants.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises, dont le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison selon les incoterms prévus au contrat, ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de développement et d'ingénierie est reconnu en fonction de l'avancement sur la durée du contrat.

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes lorsque le contrat d'attribution est signé et que les dépenses ont été engagées, mais que les subventions n'ont pas encore été encaissées. Des produits constatés d'avance peuvent concerner des subventions d'exploitation, pour lesquelles les dépenses ne sont pas encore engagées. L'affectation est faite sur la base du taux d'avancement de coûts du projet par rapport au budget initial.

Subventions d'investissement

Les subventions sont comptabilisées en produits exceptionnels au prorata de l'amortissement des investissements subventionnés.

Impôts sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charges d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôts exigibles

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable consécutivement aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche et développement

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de recherche et développement au 31.12.2022	4 186 931	1 374 356	2 812 276	L3
Frais recherche & développement au 31.12.2021	2 542 452	423 742	2 118 710	L3

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 14 012 709 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles (1)	3 257 953	1 035 023		4 292 976
Immobilisations corporelles	271 179	3 339 316		3 610 495
Immobilisations financières	4 352 341	1 777 669	20 773	6 109 238
TOTAL	7 881 474	7 796 189	1 664 953	14 012 709

(1) y compris frais de recherche & développement

Amortissements et provisions d'actif = 1 482 146 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	444 104	951 550		1 395 654
Immobilisations corporelles	34 118	28 333		62 451
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	7 046	24 042	7 046	24 042
TOTAL	485 268	1 003 925	7 046	1 482 146

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de recherche et de développement	4 186 631	1 374 356	2 812 276	3 ans
Concessions et droits similaires	21 798	21 298	500	de 1 à 3 ans
Terrains nus	2 009 200	0	2 009 200	Non amortiss.
Aménagements et installations	33 709	10 834	22 875	de 5 à 7 ans
Matériel de transport	17 904	5 421	12 483	de 3 à 4 ans
Matériel de bureau	88 870	42 478	46 392	de 2 à 5 ans
Mobilier de bureau	8 009	3 718	4 290	5 ans
Mobilier de bureau	1 452 803	0	1 452 803	Non amortiss.
Immobilisations en cours - usine				
Immobilisations incorporelles en cours	84 547	0	84 547	Non amortiss.
TOTAL	7 903 471	1 458 104	6 445 367	

Le détail des titres et participations figure dans le tableau des filiales et participations ci-après.

Concernant HDF Indonesia, une partie du capital n'a pas été libérée (507 K€) et figure en dettes sur immobilisations.

Etat des créances = 19 571 604 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 151 797		4 151 797
Actif circulant & charges d'avance	15 419 807	15 419 807	
TOTAL	19 571 604	15 419 807	4 151 797

Les créances clients et les avances financières ne concernent que les relations avec les filiales du groupe dans les différents pays où des projets sont en cours d'implantation.

Provisions pour dépréciation = 150 000 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Comptes de tiers	0	150 000			150 000
TOTAL	0	150 000	0	0	150 000

Produits à recevoir par postes du bilan = 3 676 028 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 150 846
Autres créances	2 390 608
Disponibilités	134 574
TOTAL	3 676 028

Charges constatées d'avance = 61 486 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 818 291 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	13 711 454	0,20	2 742 291
Titres émis(1)	380 000	0,20	76 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	14 091 454	0,20	2 818 291

(1) Exercice de 76 000 BSPCE au cours de l'exercice, donnant droit chacun à 5 actions au prix unitaire de 1 €.

Etat des BSPCE en circulation :

	<u>BSPCE 2020</u>
Solde au 31/12/2021	240 000
Octrois	-
Annulations	-
Exercices	(76 000)
Solde au 31/12/2022	164 000

La Société a également émis des actions gratuites au bénéfice de certains de ses salariés, sous condition de présence de 2,5 ans (pour les AGA 2021) ou 3 ans (pour les AGA 2022). Chaque action gratuite donne droit à une action de la société.

	<u>AGA 2021</u>	<u>AGA 2022</u>
Solde au 31/12/2021	108 000	-
Octrois	-	10 000
Annulations	(10 000)	-
Exercices	-	-
Solde au 31/12/2022	98 000	10 000

Le forfait social éventuellement dû a été provisionné au prorata de la charge comptabilisée par rapport à la valeur totale estimée du plan.

Toutes les actions ont été entièrement libérées. Il n'y a aucune action de préférence

Provisions = 257 423 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provision perte change		101 624			101 624
Provisions pour charges		155 799			155 799
TOTAL		257 423			257 423

Les provisions pour charges concernent les charges sociales sur attributions d'actions gratuites.

Etat des dettes = 9 519 862 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	123 337		123 337	
Fournisseurs	3 452 548	3 452 548		
Dettes fiscales & sociales	380 301	380 301		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	936 126	936 126		
Produits constatés d'avance	4 627 550	4 627 550		
TOTAL	9 519 862	9 519 862		

Charges à payer par postes du bilan = 2 523 640 €

Charges à payer	Montant
Emm. & dettes établ. de crédit	
Emm.& dettes financières div.	
Fournisseurs	2 178 183
Dettes fiscales & sociales	195 457
Autres dettes	150 000
TOTAL	2 523 640

Produits constatés d'avance = 4 627 550 €

Les produits constatés d'avance concernent les encaissements réalisés sur la livraison à venir des 2 piles à combustibles destinées au projet CEOG.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 6 382 011 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Etudes	96 382	1,51 %
Prestations de services	6 145 816	96,30 %
Produits des activités annexes	139 813	2,19 %
TOTAL	6 382 011	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -183 030 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-1 128 956		-1 128 956
Résultat financier	406 789		406 789
Résultat exceptionnel	154 895		154 895
Participation des salariés			
TOTAL	-567 271	-183 030	-384 241

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. Reportables	(7 053 420)	(1 763 360)
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	(7 053 420)	(1 163 360)

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Provision pour Engagement de Retraite

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses de retraite indépendantes de la Société et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les engagements de la Société relatifs aux régimes à prestations définies (indemnités de fin de carrière) sont présentés en engagement hors bilan.

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation du CNC n°2003-R01. La convention collective applicable à la Société est la convention collective Syntec.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des IFC sont présentées ci-dessous :

	<u>31/12/2022</u>
Méthode de calcul	UCP
Mode de départ	volontaire
taux actualisation	3,50%
Taux de croissance de salaires	2%
	1%
Taux de charges sociales (b)	44%
	37%
Taux de contribution employeur	50%
Convention collective	Syntec
turn-over	table
table de mortalité	insee 2021
date départ:	65-67 ans
	60-62 ans
montant de l'engagement (K€)	74

(a) Le taux d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.).

(b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

Effectif de l'Entreprise au 31 décembre 2022

ETP	2022	2021
Cadres	30	22
Etam	1	1
Mandataires	2	2
TOTAL	33	25

L'effectif moyen pondéré s'élève à 27 personnes en 2022 (19 en 2021).

Rémunération des dirigeants

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2022
Damien HAVARD – Président directeur général		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	157.054 €	186.554 €
Dont rémunération fixe	150.000	150.000
Dont rémunération variable annuelle		30.000
Dont rémunération allouée au titre du mandat social	3.000	2.500
Dont avantage en nature	4.054	4.054
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions attribuées gratuitement		
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		
Jean-Noël MARESCHAL DE CHARENTENAY – directeur général délégué		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	123.500 €	146.500 €
Dont rémunération fixe	120.000	120.000
Dont rémunération variable annuelle		24.000
Dont rémunération allouée au titre du mandat social	3.500	2.500
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions attribuées gratuitement		
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		
TOTAL	280.554 €	331.054 €

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	2022		2021	
	Deloitte	BSF	Deloitte	BSF
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Audit, certification et examen des états financiers individuels et consolidés				
Hydrogène de France	75	42	75	42
Filiales	0	0	0	0
Services autres que la certification des comptes (1)				
Hydrogène de France	10	10	246	10
Filiales	0	0	0	0
<i>Dont juridique, fiscal, social</i>	0	0	0	0

Engagements hors bilan

Dans le cadre du projet CEOG, HDF s'est engagé à souscrire à une augmentation de capital de 3 m€ à l'issue de la phase de construction de la centrale. Un dépôt à terme de 3 M€ a été donné en garantie concernant ce futur appel de fonds propres.

HDF a crédité dans un compte séquestre pour 1 m€ dans le cadre d'une garantie de restitution d'acompte versé par Siemens (montant de la garantie 2 m€).

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Trigramme sociétés	Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations											
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>											
HDA	HDF ENERGY AUSTRALIA	66 €	(126 906 €)	100,00%	66 €	66 €	703 850 €	n/a	626 484 €	6 226 €	0 €
CEA	CESA	5 000 €	(1 971 €)	99,90%	4 995 €	4 995 €	- €	n/a	0 €	(639 €)	0 €
CAU	CAGOU ENERGIES	1 005 €	(3 218 €)	100,00%	1 005 €	1 005 €	62 347 €	n/a	0 €	(59 620 €)	0 €
CRT	HDF ENERGY CYPRUS	1 000 €	(349 941 €)	100,00%	1 000 €	1 000 €	5 360 €	n/a	0 €	(5 396 €)	0 €
ELC	ENERGIA LOS CABOS	38 €	(31 798 €)	100,00%	38 €	38 €	463 168,44	n/a	0 €	(79 560 €)	0 €
AFA	HDF ENERGY SOUTH AFRICA	65 €	(213 411 €)	100,00%	65 €	65 €	1 105 015 €	n/a	714 540 €	(69 894 €)	0 €
LAT	HDF LATAM	41 €	(59 823 €)	100,00%	41 €	41 €	586 949 €	n/a	538 004 €	16 304 €	0 €
HDV	HDF INVEST	1 000 €	0 €	100,00%	1 000 €	1 000 €	- €	n/a	0 €	(210 €)	0 €
HDI	HDF ENERGY Inc.	0 €	0 €	100,00%	0 €	0 €	8 038 €	n/a	0 €	(11 313 €)	0 €
NAM	HDF ENERGY NAMIBIA	5 €	0 €	100,00%	5 €	5 €	50 838 €	n/a	0 €	(12 907 €)	0 €
PHP	HDF ENERGY PHILIPPINES	196 117 €	0 €	99,99%	196 117 €	196 117 €	- €	n/a	0 €	(19 737 €)	0 €
HJD	HYDROGEN POWER (FIJI)	50 €	0 €	100,00%	50 €	50 €	12 000 €	n/a	0 €	(5 407 €)	0 €
HDC	HDF ENERGY CARIBBEAN	505 €	(3 075 €)	100,00%	505 €	505 €	514 586 €	n/a	267 363 €	(93 415 €)	0 €
NWG	NEWGEN ENERGY	6 820 €	0 €	70,00%	368 290 €	368 290 €	346 676 €	n/a	0 €	(13 280 €)	0 €
HTT	HDF ENERGY TRINIDAD AND TOBAGO	941 €	0 €	100,00%	941 €	941 €	- 945 €	n/a	0 €	(23 293 €)	0 €
IND	HDF ENERGY INDONESIA	617 283 €	0 €	99,00%	607 000 €	607 000 €	- €	n/a	0 €	(6 497 €)	0 €
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>											
CEG	CEOG	250 000 €	762 192 €	10,00%	25 000 €	25 000 €	2 040 €	n/a	ND	ND	0 €
RSB	RENEWSTABLE BARBADOS	760 529 €	(1 770 €)	49,00%	373 109 €	373 109 €	1 361 974 €	n/a	0 €	(17 080 €)	0 €

Observations complémentaires

Néant

Annexes

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2021 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 121.467.794 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 384.241,31 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés le 06/04/2023 par le Conseil d'Administration.

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

- [Accueil d'un investisseur majoritaire dans le projet RSB](#)

Le groupe Rubis est entré au capital de la société projet RSB à hauteur de 51% le 15 février 2022, ce qui marque la perte du contrôle de la filiale. Renewstable® Barbados constitue plus grand projet de production d'électricité et de stockage par hydrogène dans les Caraïbes.

- [Investissement à Trinité-et-Tobago](#)

HDF a pris une participation majoritaire à hauteur de 70% dans la société NewGen à Trinité-et-Tobago. Le projet porte sur le développement et la construction d'une installation de production d'hydrogène à destination d'industries locales. Les titres ont été acquis pour un montant de 400 KUSD, auxquels s'ajoutent des compléments de prix potentiels en fonction de la réalisation de certaines étapes du projet, pour un montant total de 3,900 KUSD.

- [Centrale CEOG](#)

Le projet est entré en phase de construction au 1er semestre 2022.

Au cours du second semestre 2022, des contestations en provenance de quelques représentants des populations locales ont généré des blocages sur site, qui ont eu pour conséquence des retards et une suspension du chantier.

Une reprise très progressive a eu lieu début 2023, grâce au soutien de l'Etat et des collectivités, favorables au projet. Malgré ces soutiens, le chantier est aujourd'hui à nouveau arrêté du fait de la poursuite des manifestations anti-projet. Les discussions sont en cours avec les différentes parties prenantes afin de mettre en place un dispositif de sécurité adapté et de prendre en compte les conséquences financières sur le coût global du projet, avant de relancer la phase de construction de la centrale.

A ce stade, nous estimons que ces événements génèrent un décalage de calendrier qui pourrait s'aggraver dans le cas où les prestataires sélectionnés par CEOG se désengageraient du projet.

Les en-cours du Groupe envers CEOG restent aujourd'hui limités. En conséquence, nous estimons que ces événements n'ont pas d'impact financier significatif pour le Groupe.

- [Afrique du Sud](#)

HDF s'est vu attribuer par Eskom la location de 1782 hectares de terrain pour développer plusieurs centrales électriques à hydrogène vert dans la province de Mpumalanga.

- [Implantations commerciales](#)

Le Groupe a créé au cours de l'exercice 2022 de nouvelles implantations commerciales, avec notamment la constitution des filiales commerciales HDF Caribbean, HDF Indonesia, HDF Philippines, HDF Fidji, et HDF Trinidad.

- [Sociétés projet](#)

Outre l'acquisition de Newgen, une société nouvelle a été créée en 2022 : Swakopmund (Namibie).

- [Partenariats stratégiques](#)

Signature de nombreux partenariats dans le cadre du développement et du financement de projets :

- Saigon Asset Management : développement de centrales électriques Renewable® au Vietnam
- Ministère de l'énergie indonésien : développement de centrales électriques Renewable® avec le Centre d'étude et d'essai pour l'électricité, les énergies nouvelles et renouvelables et les économies d'énergie
- Banque Européenne d'Investissement : développement de la première centrale électrique à hydrogène de Namibie
- Ministère de l'Energie et du développement minéral de l'Ouganda : développement de la première centrale électrique à hydrogène vert
- DFC (US International Development Finance Corporation) : assistance technique pour le développement de centrales électriques à hydrogène vert en Indonésie

- [Usine de Blanquefort](#)

HDF a acquis en novembre 2022 le terrain de Blanquefort en vue de la construction de son usine d'assemblage de piles à combustible pour 2.009 K€. L'aménagement est prévu au cours du premier semestre 2024.

- [PIEEC](#)

Le 24 octobre 2022, le Gouvernement Français a prénotifié le dossier HDF auprès de la Commission Européenne dans le cadre des projets PIEEC – Projet Important d'Intérêt Européen Commun. La décision de la Commission est attendue dans le courant de l'exercice 2023.

- [Guerre en Ukraine](#)

La guerre en Ukraine et ses conséquences avec la Russie n'ont pas d'impact sur les activités de la société HDF et de ses filiales.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le 24 janvier 2023, la Société a augmenté les ressources allouées à la mise en œuvre du contrat de liquidité à hauteur de 250.000 €.

Lors de sa réunion du 23 février 2023, le Conseil d'Administration a constaté l'exercice de 48.000 BSPCE, donnant lieu à une augmentation de capital de 48.000 € en nominal et 240.000 € au total.

Le 24 février 2023, la Société a posé officiellement la première pierre de sa future usine de piles à combustibles de forte puissance.

A cette occasion, elle a signé avec Terega Solutions et Hype un protocole d'accord afin de coopérer au développement de la mobilité hydrogène dans la métropole de Bordeaux.

HDF et ZETDC (Zimbabwe Electricity Transmission and Distribution Company) ont également signé le 23 mars 2023 un protocole d'accord visant au développement de la première centrale électrique à hydrogène vert du Zimbabwe.

Le 28 mars 2023, HDF annonce avoir signé avec PT Tripata Engineering, l'un des principaux fournisseurs indonésiens de solutions d'ingénierie dans le secteur de l'énergie et de la pétrochimie, un protocole d'accord afin de coopérer au développement d'infrastructures Hypower (hydrogène-électricité) et de contribuer à la décarbonisation de l'industrie chimique en Indonésie.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principe de continuité d'exploitation :

L'hypothèse de continuité d'exploitation a été retenue compte tenu notamment de la situation de trésorerie, qui s'élevait au 31 décembre 2022 à 86,539 K€.

Sur la base de ces éléments, la direction a estimé que les besoins de trésorerie du Groupe seraient couverts pour les 12 prochains mois.

Principes et conventions générales :

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2022 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général du règlement n° 2016-07 adopté le 4 novembre 2016 par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) et approuvé par arrêté du 26 décembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptable d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Principales estimations comptables :

La préparation des états financiers requiert, de la part de la Direction, l'utilisation d'estimations et d'hypothèses jugées raisonnables, susceptibles d'avoir un impact sur les montants d'actifs, passifs, capitaux propres, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement.

Les principales estimations portent sur :

- l'évaluation des frais de développement du programme "projets innovants" activés à hauteur de 86 K€ au 31/12/2022 en immobilisations en-cours et 2,812 K€ en frais de recherche et développement au regard des avantages économiques futurs attendus et du respect des critères d'activation. Ce programme fait également l'objet d'un subventionnement à hauteur de 699 k€.
- Le projet étant partiellement abouti à la fin de l'exercice, une partie a été mise en service, classée en frais de recherche & développement et amortie sur 3 ans (cf. notes sur le bilan actif), et le reste est toujours inscrit en Immobilisations en cours.

Ce projet a reçu une subvention de la part du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine.

La subvention est inscrite en Subvention d'Investissement pour la quote-part représentative des dépenses de R&D immobilisée, et pour le reste en Subvention d'exploitation.

Le montant des frais de personnel engagés par la Société pour le développement de ce projet en 2022 est inscrit en Production Immobilisée pour 96 K€.

L'avantage technique procuré par ce développement permet d'envisager des perspectives de profitabilités à moyenne échéance.

En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions économiques différentes, les montants définitifs pourraient être différents de ces estimations.

Ces estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations.

Méthodes et règles d'évaluation

Chiffre d'affaires

Les produits sont reconnus en fonction de l'avancement sur la durée du contrat.

Conversion des éléments en devises

Les transactions libellées en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction.

En fin d'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change de clôture.

Compte tenu de sa faible exposition, la société n'a pas mis en place d'instruments de couverture du risque de change.

Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont imputés, le cas échéant, directement sur le montant de la prime d'émission.

Recherche et développement

Les frais de développement sont comptabilisés en immobilisations incorporelles uniquement si les six critères suivants sont cumulativement satisfaits :

1. Faisabilité technique nécessaire à l'achèvement du projet de développement,
2. Intention de la Société d'achever le projet,
3. Capacité de celle-ci à utiliser cet actif incorporel,
4. Démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
5. Disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet et
6. Evaluation fiable des dépenses de développement

Compte tenu de leur nature, ces frais sont inscrits, le cas échéant, dans les comptes annuels sur la ligne « immobilisations incorporelles ». Ces frais sont amortis linéairement en fonction de leur durée de vie économique estimée.

Les travaux de recherche et développement réalisés en interne par HDF Energy font l'objet d'une activation à la date de clôture, l'ensemble des critères mentionnés ci-dessus étant remplis (cf ci-avant).

Autres immobilisations incorporelles

Elles comprennent principalement des logiciels et brevets. Les autres immobilisations incorporelles acquises figurent au bilan pour leur coût d'acquisition diminué le cas échéant des amortissements et des pertes de valeur cumulées.

Les principales durées d'amortissement retenues sont indiquées dans la note sur les actifs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif.

Les principales durées d'amortissement retenues sont indiquées dans la note sur les actifs.

Aucun intérêt d'emprunt n'a fait l'objet d'activation, l'endettement de la société n'étant pas directement rattachable à des actifs de manière distincte.

Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat. Les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges de l'exercice. Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur d'utilité de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

Pertes de valeur des actifs immobilisés

Les immobilisations doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Pour apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait pu perdre de la valeur, l'entreprise considère les indices externes et internes suivants :

Indices externes :

- Une diminution de la valeur de marché de l'actif (de façon plus importante que du seul effet attendu du passage du temps ou de l'utilisation normale de l'actif) ;
- Des changements importants, ayant un effet négatif sur l'entité, sont intervenus au cours de l'exercice ou surviendront dans un proche avenir, dans l'environnement technique, économique ou juridique ou sur le marché dans lequel l'entreprise opère ou auquel l'actif est dévolu ;
- Les taux d'intérêt du marché ou autres taux de rendement du marché ont augmenté durant l'exercice et il est probable que ces augmentations diminuent de façon significative les valeurs vénales et/ou d'usage de l'actif.

Indices internes :

- Existence d'un indice d'obsolescence ou de dégradation physique d'un actif non prévu par le plan d'amortissement ;
- Des changements importants dans le mode d'utilisation de l'actif ;
- Des performances de l'actif inférieures aux prévisions ;
- Une baisse sensible du niveau des flux de trésorerie générés par la société.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est alors effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur nette comptable d'une immobilisation correspond à sa valeur brute diminuée, pour les immobilisations amortissables, des amortissements cumulés et des dépréciations.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage. La valeur vénale correspond au montant qui pourrait être obtenu, à la date de clôture, de la vente de l'actif lors d'une transaction conclue à des conditions normales de marché, net des coûts de sortie.

Clients et autres débiteurs

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités comprennent les liquidités, les placements à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les découverts bancaires sont présentés en emprunts et dettes financières. Ces postes sont exclusivement libellés en euros.

Autres fonds propres

La société bénéficie d'avances assorties ou non d'intérêts, en vue de faciliter le lancement d'études de développement et de fabrication de certains matériels. Ces avances sont remboursables, avec ou sans prime, au-delà d'un certain seuil d'activité, sur le chiffre d'affaires issu de ces développements. En vertu des dispositions de l'article 441.16 du PCG, ces avances conditionnées sont présentées en autres fonds propres.

Provisions pour risques et charges

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté.

Les actifs éventuels ne sont pas comptabilisés.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'impact de cette actualisation est significatif. Aucun risque significatif nécessitant provisionnement n'a été identifié par la Direction jusqu'à la date d'arrêté des comptes.

Les provisions constituées correspondent à la provision pour risque de change, et à la provision pour charges sociales à venir sur les attributions d'actions gratuites.

Avantages du personnel

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société.

Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

Emprunts et dettes financiers

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires ainsi que de concours bancaires courants.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises, dont le chiffre d'affaires est reconnu à la livraison selon les incoterms prévus au contrat, ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires relatif aux prestations de développement et d'ingénierie est reconnu en fonction de l'avancement sur la durée du contrat.

Subventions d'exploitation

Les subventions sont comptabilisées en produits au prorata des frais engagés. De ce fait, des subventions à recevoir peuvent être enregistrées dans les comptes lorsque le contrat d'attribution est signé et que les dépenses ont été engagées, mais que les subventions n'ont pas encore été encaissées. Des produits constatés d'avance peuvent concerner des subventions d'exploitation, pour lesquelles les dépenses ne sont pas encore engagées. L'affectation est faite sur la base du taux d'avancement de coûts du projet par rapport au budget initial.

Subventions d'investissement

Les subventions sont comptabilisées en produits exceptionnels au prorata de l'amortissement des investissements subventionnés.

Impôts sur les résultats

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charges d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Impôts exigibles

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable consécutivement aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Frais de recherche et développement

Frais recherche & développement	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette	Taux
Frais de recherche et développement au 31.12.2022	4 186 931	1 374 356	2 812 276	L3
Frais recherche & développement au 31.12.2021	2 542 452	423 742	2 118 710	L3

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 14 012 709 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles (1)	3 257 953	1 035 023		4 292 976
Immobilisations corporelles	271 179	3 339 316		3 610 495
Immobilisations financières	4 352 341	1 777 669	20 773	6 109 238
TOTAL	7 881 474	7 796 189	1 664 953	14 012 709

(1) y compris frais de recherche & développement

Amortissements et provisions d'actif = 1 482 146 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	444 104	951 550		1 395 654
Immobilisations corporelles	34 118	28 333		62 451
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières	7 046	24 042	7 046	24 042
TOTAL	485 268	1 003 925	7 046	1 482 146

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Frais de recherche et de développement	4 186 631	1 374 356	2 812 276	3 ans
Concessions et droits similaires	21 798	21 298	500	de 1 à 3 ans
Terrains nus	2 009 200	0	2 009 200	Non amortiss.
Aménagements et installations	33 709	10 834	22 875	de 5 à 7 ans
Matériel de transport	17 904	5 421	12 483	de 3 à 4 ans
Matériel de bureau	88 870	42 478	46 392	de 2 à 5 ans
Mobilier de bureau	8 009	3 718	4 290	5 ans
Mobilier de bureau	1 452 803	0	1 452 803	Non amortiss.
Immobilisations en cours - usine				
Immobilisations incorporelles en cours	84 547	0	84 547	Non amortiss.
TOTAL	7 903 471	1 458 104	6 445 367	

Le détail des titres et participations figure dans le tableau des filiales et participations ci-après.

Concernant HDF Indonesia, une partie du capital n'a pas été libérée (507 K€) et figure en dettes sur immobilisations.

Etat des créances = 19 571 604 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	4 151 797		4 151 797
Actif circulant & charges d'avance	15 419 807	15 419 807	
TOTAL	19 571 604	15 419 807	4 151 797

Les créances clients et les avances financières ne concernent que les relations avec les filiales du groupe dans les différents pays où des projets sont en cours d'implantation.

Provisions pour dépréciation = 150 000 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Comptes de tiers	0	150 000			150 000
TOTAL	0	150 000	0	0	150 000

Produits à recevoir par postes du bilan = 3 676 028 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	1 150 846
Autres créances	2 390 608
Disponibilités	134 574
TOTAL	3 676 028

Charges constatées d'avance = 61 486 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 2 818 291 €

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	13 711 454	0,20	2 742 291
Titres émis(1)	380 000	0,20	76 000
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	14 091 454	0,20	2 818 291

(1) Exercice de 76 000 BSPCE au cours de l'exercice, donnant droit chacun à 5 actions au prix unitaire de 1 €.

Etat des BSPCE en circulation :

	<u>BSPCE 2020</u>
Solde au 31/12/2021	240 000
Octrois	-
Annulations	-
Exercices	(76 000)
Solde au 31/12/2022	164 000

La Société a également émis des actions gratuites au bénéfice de certains de ses salariés, sous condition de présence de 2,5 ans (pour les AGA 2021) ou 3 ans (pour les AGA 2022). Chaque action gratuite donne droit à une action de la société.

	<u>AGA 2021</u>	<u>AGA 2022</u>
Solde au 31/12/2021	108 000	-
Octrois	-	10 000
Annulations	(10 000)	-
Exercices	-	-
Solde au 31/12/2022	98 000	10 000

Le forfait social éventuellement dû a été provisionné au prorata de la charge comptabilisée par rapport à la valeur totale estimée du plan.

Toutes les actions ont été entièrement libérées. Il n'y a aucune action de préférence

Provisions = 257 423 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provision perte change		101 624			101 624
Provisions pour charges		155 799			155 799
TOTAL		257 423			257 423

Les provisions pour charges concernent les charges sociales sur attributions d'actions gratuites.

Etat des dettes = 9 519 862 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	123 337		123 337	
Fournisseurs	3 452 548	3 452 548		
Dettes fiscales & sociales	380 301	380 301		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	936 126	936 126		
Produits constatés d'avance	4 627 550	4 627 550		
TOTAL	9 519 862	9 519 862		

Charges à payer par postes du bilan = 2 523 640 €

Charges à payer	Montant
Emm. & dettes établ. de crédit	
Emm.& dettes financières div.	
Fournisseurs	2 178 183
Dettes fiscales & sociales	195 457
Autres dettes	150 000
TOTAL	2 523 640

Produits constatés d'avance = 4 627 550 €

Les produits constatés d'avance concernent les encaissements réalisés sur la livraison à venir des 2 piles à combustibles destinées au projet CEOG.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires = 6 382 011 €

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Etudes	96 382	1,51 %
Prestations de services	6 145 816	96,30 %
Produits des activités annexes	139 813	2,19 %
TOTAL	6 382 011	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = -183 030 €

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	-1 128 956		-1 128 956
Résultat financier	406 789		406 789
Résultat exceptionnel	154 895		154 895
Participation des salariés			
TOTAL	-567 271	-183 030	-384 241

Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

Accroissements et allègements	Montant	Impôts
Accroissements		
Provisions réglementées		
Subventions à réintégrer au résultat		
Allègements		
Provis. non deduct. l'année de dotat.		
Total des déficits exploit. Reportables	(7 053 420)	(1 763 360)
Total des amortissements différés		
Total des moins-values à long terme		
TOTAL	(7 053 420)	(1 163 360)

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

AUTRES INFORMATIONS

Provision pour Engagement de Retraite

Les engagements en matière de pensions à percevoir par les salariés après leur départ en retraite font l'objet de versements réguliers auprès de caisses de retraite indépendantes de la Société et à des organismes légaux chargés d'en assurer le service.

Les engagements de la Société relatifs aux régimes à prestations définies (indemnités de fin de carrière) sont présentés en engagement hors bilan.

Le coût de cet avantage est déterminé en utilisant la méthode des unités de crédit projetées conformément à la recommandation du CNC n°2003-R01. La convention collective applicable à la Société est la convention collective Syntec.

Les principales hypothèses actuarielles retenues pour le calcul des IFC sont présentées ci-dessous :

	<u>31/12/2022</u>
Méthode de calcul	UCP
Mode de départ	volontaire
taux actualisation	3,50%
Taux de croissance de salaires	2%
	1%
Taux de charges sociales (b)	44%
	37%
Taux de contribution employeur	50%
Convention collective	Syntec
turn-over	table
table de mortalité	insee 2021
date départ:	65-67 ans
	60-62 ans
montant de l'engagement (K€)	74

(a) Le taux d'actualisation a été déterminé par référence aux taux de rendement des obligations privées notées AA à la date de clôture. Ont été retenues des obligations de maturités comparables à celles des engagements.).

(b) Hors impact des régimes de réduction temporaires.

Effectif de l'Entreprise au 31 décembre 2022

ETP	2022	2021
Cadres	30	22
Etam	1	1
Mandataires	2	2
TOTAL	33	25

L'effectif moyen pondéré s'élève à 27 personnes en 2022 (19 en 2021).

Rémunération des dirigeants

Tableau de synthèse des rémunérations et des options attribués à chaque dirigeant mandataire social		
	Exercice clos le 31 décembre 2021	Exercice clos le 31 décembre 2022
Damien HAVARD – Président directeur général		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	157.054 €	186.554 €
Dont rémunération fixe	150.000	150.000
Dont rémunération variable annuelle		30.000
Dont rémunération allouée au titre du mandat social	3.000	2.500
Dont avantage en nature	4.054	4.054
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions attribuées gratuitement		
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		
Jean-Noël MARESCHAL DE CHARENTENAY – directeur général délégué		
Rémunérations attribuées au titre de l'exercice	123.500 €	146.500 €
Dont rémunération fixe	120.000	120.000
Dont rémunération variable annuelle		24.000
Dont rémunération allouée au titre du mandat social	3.500	2.500
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
Valorisation des actions attribuées gratuitement		
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme		
TOTAL	280.554 €	331.054 €

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	2022		2021	
	Deloitte	BSF	Deloitte	BSF
<i>(En milliers d'euros)</i>				
Audit, certification et examen des états financiers individuels et consolidés				
Hydrogène de France	75	42	75	42
Filiales	0	0	0	0
Services autres que la certification des comptes (1)				
Hydrogène de France	10	10	246	10
Filiales	0	0	0	0
<i>Dont juridique, fiscal, social</i>	0	0	0	0

Engagements hors bilan

Dans le cadre du projet CEOG, HDF s'est engagé à souscrire à une augmentation de capital de 3 m€ à l'issue de la phase de construction de la centrale. Un dépôt à terme de 3 M€ a été donné en garantie concernant ce futur appel de fonds propres.

HDF a crédité dans un compte séquestre pour 1 m€ dans le cadre d'une garantie de restitution d'acompte versé par Siemens (montant de la garantie 2 m€).

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Trigramme sociétés	Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations											
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>											
HDA	HDF ENERGY AUSTRALIA	66 €	(126 906 €)	100,00%	66 €	66 €	703 850 €	n/a	626 484 €	6 226 €	0 €
CEA	CESA	5 000 €	(1 971 €)	99,90%	4 995 €	4 995 €	- €	n/a	0 €	(639 €)	0 €
CAU	CAGOU ENERGIES	1 005 €	(3 218 €)	100,00%	1 005 €	1 005 €	62 347 €	n/a	0 €	(59 620 €)	0 €
CRT	HDF ENERGY CYPRUS	1 000 €	(349 941 €)	100,00%	1 000 €	1 000 €	5 360 €	n/a	0 €	(5 396 €)	0 €
ELC	ENERGIA LOS CABOS	38 €	(31 798 €)	100,00%	38 €	38 €	463 168,44	n/a	0 €	(79 560 €)	0 €
AFA	HDF ENERGY SOUTH AFRICA	65 €	(213 411 €)	100,00%	65 €	65 €	1 105 015 €	n/a	714 540 €	(69 894 €)	0 €
LAT	HDF LATAM	41 €	(59 823 €)	100,00%	41 €	41 €	586 949 €	n/a	538 004 €	16 304 €	0 €
HDV	HDF INVEST	1 000 €	0 €	100,00%	1 000 €	1 000 €	- €	n/a	0 €	(210 €)	0 €
HDI	HDF ENERGY Inc.	0 €	0 €	100,00%	0 €	0 €	8 038 €	n/a	0 €	(11 313 €)	0 €
NAM	HDF ENERGY NAMIBIA	5 €	0 €	100,00%	5 €	5 €	50 838 €	n/a	0 €	(12 907 €)	0 €
PHP	HDF ENERGY PHILIPPINES	196 117 €	0 €	99,99%	196 117 €	196 117 €	- €	n/a	0 €	(19 737 €)	0 €
HJD	HYDROGEN POWER (FIJI)	50 €	0 €	100,00%	50 €	50 €	12 000 €	n/a	0 €	(5 407 €)	0 €
HDC	HDF ENERGY CARIBBEAN	505 €	(3 075 €)	100,00%	505 €	505 €	514 586 €	n/a	267 363 €	(93 415 €)	0 €
NWG	NEWGEN ENERGY	6 820 €	0 €	70,00%	368 290 €	368 290 €	346 676 €	n/a	0 €	(13 280 €)	0 €
HTT	HDF ENERGY TRINIDAD AND TOBAGO	941 €	0 €	100,00%	941 €	941 €	- 945 €	n/a	0 €	(23 293 €)	0 €
IND	HDF ENERGY INDONESIA	617 283 €	0 €	99,00%	607 000 €	607 000 €	- €	n/a	0 €	(6 497 €)	0 €
<i>- Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>											
CEG	CEOG	250 000 €	762 192 €	10,00%	25 000 €	25 000 €	2 040 €	n/a	ND	ND	0 €
RSB	RENEWSTABLE BARBADOS	760 529 €	(1 770 €)	49,00%	373 109 €	373 109 €	1 361 974 €	n/a	0 €	(17 080 €)	0 €

Observations complémentaires

Néant

HYDROGENE DE FRANCE

BILAN ACTIF

page 1

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Présenté en Euros

Edité le 30/03/2023

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement	4 186 631	1 374 356	2 812 276	0,32	2 118 710	1,81
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	21 798	21 298	500	0,00	1 436	0,00
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles	84 547		84 547	0,07	693 703	0,59
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains	2 009 200		2 009 200	1,85		
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	148 491	62 451	86 041	0,07	26 620	0,02
Immobilisations en cours	1 452 603		1 452 603	1,20	210 442	0,19
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	1 579 228		1 579 228	1,30	41 505	0,04
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés	885 213	24 042	861 170	0,71	268 208	0,23
Prêts						
Autres immobilisations financières	4 151 797		4 151 797	3,42	4 035 563	3,46
TOTAL (I)	14 519 709	1 482 146	13 037 562	10,73	7 396 206	6,32
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens	6 519 670		6 519 670	5,37	2 617 991	2,41
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés	7 411 224	150 000	7 261 224	6,06	9 186 498	7,85
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs					16 407	0,01
. Personnel	40 933		40 933	0,03	54 295	0,05
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices	183 610		183 610	0,15	81 863	0,07
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	644 115		644 115	0,53	607 886	0,52
. Autres	7 076 239		7 076 239	5,83	1 640 361	1,87
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement	73 000 000		73 000 000	60,10	83 000 000	70,94
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	13 536 930		13 536 930	11,15	11 956 210	10,32
Charges constatées d'avance	51 486		51 486	0,05	38 248	0,03
TOTAL (II)	108 478 608	150 000	108 328 608	89,18	109 601 759	93,68
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)	101 624		101 624	0,08		
TOTAL ACTIF (0 à V)	123 099 940	1 632 146	121 467 794	100,00	116 997 965	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 2 818 291)	2 818 291	2,32	2 742 291	2,34
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	106 595 533	87,76	106 291 533	90,95
Ecart de réévaluation				
Réserve légale	271 706	0,32	200 155	0,17
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	1 521 112	1,25	161 647	0,14
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice	-384 241	-0,31	1 431 018	1,22
Subventions d'investissement	314 519	0,28	518 199	0,44
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	111 137 318	91,50	111 345 240	95,17
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques	101 624	0,08		
Provisions pour charges	155 799	0,13		
TOTAL (III)	257 423	0,21		
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires			60	0,00
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers	113 750	0,09	117 768	0,10
. Associés	9 567	0,01	10 492	0,01
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 452 545	2,94	1 107 818	0,95
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel	140 565	0,12	74 538	0,06
. Organismes sociaux	185 608	0,15	126 739	0,11
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	32 456	0,03	31 669	0,03
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés	21 472	0,02	45 905	0,04
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	507 000	0,42	1 410 324	1,21
Autres dettes	936 126	0,77	454 460	0,39
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance	4 627 550	3,91	2 272 549	1,94
TOTAL (IV)	10 028 862	8,25	5 852 724	4,93
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)	46 190	0,04		
TOTAL PASSIF (I à V)	121 467 794	100,00	116 997 965	100,00